

FORMATION Droit Social

04/07/2019

8h45 - 10 h 00

BORDEAUX

Une formation animée par :

- **Aurélié BALAIRE**
Avocate BARTHELEMY Avocats
- **Nathalie RIERA**
ALLIANZ Expertise et Conseil

TARIF :

150 € HT - abonnés

170 € HT - non-abonnés

Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :

larribet@barthelemy-avocats.co

05 57 22 22 70

<http://www.barthelemy->

PETIT DEJEUNER

Le zéro reste à charge : quelles incidences et quelles opportunités pour les régimes de protection sociale d'entreprise ?

Dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé », un décret publié au Journal Officiel du 12 Janvier 2019 précise les modalités de la mise en place progressive du remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité Sociale et les complémentaires santé de certains appareillages optiques, dentaires et auditifs, grâce notamment à la fixation de prix limites de vente.

Ces dispositions concerneront les contrats souscrits ou renouvelés à compter du 1^{er} Janvier 2020, pour les lunettes et les prothèses dentaires et à partir du 1^{er} Janvier 2021, pour les aides auditives.

Les entreprises sont ainsi obligées de revoir leurs contrats et actes relatifs à la couverture frais de santé de leurs salariés d'ici au 1^{er} Janvier 2020.

Barthélémy Avocats en partenariat avec l'assureur ALLIANZ vous proposent une formation afin d'identifier les enjeux de cette réforme 100 % santé.

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH
- DAF
- Comptable

OBJECTIFS :

- Que signifie « 100 % santé » ?
- Quels impacts sur les contrats d'assurance ?
- Quels impacts sur les actes ayant institué les régimes de frais de santé au sein des entreprises ?



B
BARTHÉLÉMY
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, DAF, comptable

CONTENU

- ✚ Les grands principes de la réforme ;
- ✚ Le dentaire ;
- ✚ L'optique ;
- ✚ L'auditif ;
- ✚ Le calendrier de la réforme ;
- ✚ Les impacts sur les contrats d'assurance et les actes fondateurs des entreprises ;
- ✚ Les impacts sur la santé dans l'entreprise.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires lors de la formation. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique permettant de maîtriser la technique rédactionnelle.

LE PLUS PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique de lourdes réformes en cours.



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : **Le zéro reste à charge : quelles incidences et quelles opportunités pour les régimes de protection sociale d'entreprise ? - 04/07/2019**

Entreprise (Raison sociale) :

Représentée par Mr / Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

146, rue Paradis - 13006 Marseille
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

55 Allée de L'Argentine - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301
35043 Rennes cedex
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

